

Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté Séance du 11 mai 2010 à Mont sur Monnet

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 54
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 4 mai 2010
Date d'affichage : 20 mai 2010

* * * * *

Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, BLONDEAU, SALVI, SAILLARD, HUGON, WERMEILLE, ROZE, DUPREZ, GIRAUD, MMES DEL DO, POUILLARD, M. FAIVRE suppléant, MM. BAUDOT, DOLE, BREUIL, DUSSOUILLEZ, MELLE MARTIN, MME BAILLY, M. DOUARD, MME RAME, MM. OLIVIER, BINDA, M. BESSOT suppléant, MM. PRIN, RAGOT, VIONNET, BANDERIER, PLANTARD, CAVALLIN, BOIVIN, BESSARD, GOYDADIN, MM. CLEMENT et VANDENDRIESSCHE suppléants, MMES LECOULTRE, JAILLET, MM. ROLET, MASSON, VOISIN, ROZE A., MAUBORGNE, VERGOBY, CATTENOZ C., CATTENOZ P., RAMSEIER, CART-LAMY, KEMPPF, PESENTI, GUINCHARD, MOUREY, DENISET, SAILLARD M. et JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MME MARTIN C., M. THEVENIN, RACLE, MME TOURNIER, M. GILLET, MME RAMBOZ, M. CUBY., MME COMTE et M. CUBY A.

Excusés : MM. VANDEWATTYNE, MATHIEU, MMES HUMBERT, BAUD, GUICHARDIERE, M. DELAVENNE, MME FANTINI, MM. BOURGEOIS M., LOUVRIER, CARTELIER, BROCARD, VALLET, CICOLINI, MME SAILLARD, MM. AUTHIER, BERTHET-TISSOT, GOULUT, MME DE LUCA, MM. BUIREY et PARIS.

Secrétaire de séance : M. Gérard MAUBORGNE

Présents à titre consultatif : MME ROUGEBIEF et M. BAUNE



M. MAUBORGNE accueille le Conseil Communautaire. Il rappelle les difficultés d'accès à Internet et d'utilisation du téléphone portable sur la commune. Il évoque également les problèmes sur la route descendant au village et précise que deux accidents ont eu lieu cet hiver. Il rappelle également que la Commune a voté « non » au changement de nom.

A ce sujet, M. PERNOT rappelle que c'est le droit de chaque Conseil Municipal de voter contre une proposition faite par le Conseil Communautaire.

Par ailleurs, l'article de presse sur l'abattoir révèle que certains Conseillers ne s'expriment pas lors des séances, surtout pour faire part de leur opposition. Chacun doit pouvoir oser s'exprimer librement. M. PERNOT se demande s'il faut organiser un vote à bulletin secret. Il se dit profondément touché car, pour lui, le Conseil Communautaire est un lieu de débat. Chacun doit se sentir à l'aise pour faire part de son opinion.

Concernant l'abattoir, M. Maurice SAILLARD interprète la position des Conseillers comme une conséquence des investissements déjà faits et qui se poursuivent.

Par ailleurs, concernant les problèmes d'accès à Internet, M. PERNOT rappelle que le Conseil Général a financé, seul, le projet alors que ce n'est pas de sa compétence. Il précise que les autres partenaires sont absents sur ce dossier et se demande où nous en serions si le Département n'avait pas investi 15 M. d'euros, même si tout n'est pas réglé.

Concernant les problèmes de sécurité routière, la Commune doit saisir le Conseil Général.

Au sujet du Haut Débit, M. BLONDEAU indique qu'il reste 5.000 foyers non desservis. L'implantation des antennes WI MAX doit également être acceptée par la population. Des solutions adaptées seront à mettre en œuvre pour les cas les plus difficiles.

M. VERGOBY revient sur la question du vote à bulletin secret et indique que lorsqu'une personne demande ce type de vote, elle subit une pression. M. PERNOT répond que le débat doit être libre puisqu'il est apolitique.

Mme RAME fait remarquer que ses questions n'apparaissent pas toujours dans le compte rendu et demande qu'il soit précisé que c'est suite à sa question que, lors du précédent conseil, M. HUGON a rappelé les engagements de tonnage actuel pour l'abattoir ;

Avant de commencer la réunion, une information est donnée sur le Tour du Jura organisé le dimanche 16 mai. Il est demandé aux Maires d'informer la population concernant le passage, ½ heure avant l'horaire, d'une caravane publicitaire (20 véhicules, Miss Jura, animation Fréquence +).

Mme RAME demande si des personnes peuvent être présentes pour sécuriser deux carrefours.

Mme BAILLY précise le programme de la journée et invite l'ensemble des élus au protocole.

Ensuite, M. PERNOT informe que l'arrêté préfectoral concernant la modification des statuts a été pris.

Il présente ensuite l'ordre du jour.

SIDEC. Adhésion de la Communauté de Communes :

Rapporteur : M. Yves SALVI

Les statuts du SIDEC (Syndicat mixte D'Energies, d'Equipeement et de Communication), modifiés par arrêté préfectoral du 17 septembre 2009, prévoient que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et autres personnes morales de droit public réalisant des opérations avec le SIDEC, constituent un collège électoral composé de 20 délégués.

Ces derniers sont élus par leur organe délibérant à raison de 2 délégués pour les organismes de plus de 12.000 habitants.

Au préalable, le Conseil doit :

- se prononcer favorablement sur le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes (CC) au SIDEC,

- solliciter l'avis des communes membres conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise les conditions d'adhésion d'une CC à un syndicat mixte.

M. JOURDAIN s'interroge sur le coût de la cotisation. M. BLONDEAU précise qu'il n'y a pas de cotisation et qu'être membre du SIDEC permet de réaliser des actions sans être assujettis à la TVA (exonération).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 53 voix pour et 1 contre (M. KEMPF),

☞ **APPROUVE**, préalablement à la désignation de délégués au SIDEC, l'adhésion de la Communauté de Communes à cet organisme,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter l'avis des communes membres concernant cette adhésion à un syndicat mixte,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Révision de la Charte :

Rapporteur : M. Gilbert BLONDEAU

Le PNR (Parc Naturel Régional) du Haut Jura est classé pour une période de 10 ans à compter du 17 août 1998. Il a obtenu une prorogation de classement pour deux années, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 17 août 2010. Pour que son classement soit renouvelé, le Parc doit procéder à la révision de sa charte.

De juin 2007 à octobre 2009, le Parc a conduit un processus d'études, d'animation et de concertation avec les partenaires du territoire pour rédiger un nouveau projet de charte, qui a été soumis à enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2009. Le projet de charte est donc aujourd'hui soumis à toutes les communes, communautés de communes, villes portes et conseils généraux concernés par le périmètre du projet de charte révisée. Le projet de charte sera ensuite adressé aux Conseils Régionaux de Franche-Comté et de Rhône Alpes, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Cette charte reprend les grands types d'actions dévolus à un tel organisme : gérer la biodiversité, protéger l'eau, mettre en valeur les savoir faire, développer le tourisme. Elle inaugure aussi de nouvelles orientations : énergie, changement climatique, urbanisme, culture, aménagement du territoire...

Pour la période 2010-2022, le Parc oriente ses actions autour de trois vocations :

Vocation 1 : un territoire construit, vivant et animé ensemble dans le but de renforcer la cohésion territoriale du Parc, afin de renforcer la cohésion sociale du territoire, et afin de conserver au territoire un temps d'avance,

Vocation 2 : un territoire responsable de son environnement, afin de continuer à préserver l'exceptionnelle biodiversité du Haut Jura, afin de privilégier le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité touristique du territoire, et afin d'anticiper les effets du changement climatique,

Vocation 3 : un territoire qui donne de la valeur à son économie, afin de favoriser un développement durable des activités rurales haut-jurassiennes, afin de valoriser les filières et préserver l'emploi localement, et afin que les entreprises haut-jurassiennes soient reconnues et présentes sur les marchés de demain.

Pour mémoire, 6 communes de la CCCPHJ sont membres du Parc (Chaux des Crotenay, Entre deux Monts, Foncine le Haut, Foncine le Bas, Châtelneuf et les Planches en Montagne). La révision de la charte permet l'intégration dans le nouveau territoire du PNR de la Commune de Syam ; Champagnole reste ville porte.

Le conseil est donc invité à délibérer pour approuver la charte révisée du PNR du Haut Jura pour la période 2010-2022.

M. BLONDEAU précise que la cotisation s'élève à 2,73 € par habitant et que chaque commune cotisant 1€, peut recevoir 20 € d'investissement. La Communauté de Communes pourra s'appuyer sur les Services du Parc pour conduire la procédure aboutissant à un contrat de rivière. En terme d'urbanisme, le PNR conduit une réflexion sur la qualité environnementale.

M. ROLET demande si les Communes deviennent elles-mêmes adhérentes dès lors que la Communauté de Communes adhère. M. BLONDEAU répond que non mais que l'adhésion leur permet de bénéficier sur le territoire de services d'ingénierie entre autre.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 52 voix pour, 1 contre (M. RAMSEIER) et 1 abstention (M. DOLE),

☞ **APPROUVE** la charte révisée du Parc Naturel Régional du Haut Jura, telle qu'elle est présentée ci-dessus pour la période 2010-2022,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Budget Assainissement. Décision Modificative n°1 :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6371 : Redev aux agences de l'eau	2 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000.00 €			
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		2 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		2 000.00 €		
Total	2 000.00 €	2 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

M. JOURDAIN précise que les fuites d'eau signalées donnent lieu à réduction de la redevance en proportion de cette fuite.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Piscines Intercommunales. Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) :

Rapporteur : M. Thierry ROZE

L'arrêté du 16 juin 1998 oblige tous les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant, à élaborer un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Une mise à jour est proposée au Conseil Communautaire, en vue de l'application de ce POSS dès l'ouverture des piscines pour la saison à venir, suite aux préconisations de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil Communautaire doit donc valider le document, et autoriser le Président à les signer. Ils seront tenus à la disposition des personnes intéressées (MNS, administration...) dans l'enceinte des établissements.

M. ROZE précise que, suite aux remarques, le POSS a pris en compte les groupes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le POSS remis à jour pour la saison à venir, concernant les piscines intercommunales de Champagnole et Chaux des Crotenay,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ce document ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Piscine Intercommunales. Règlement Intérieur :

Rapporteur : M. Thierry ROZE

Le Règlement Intérieur de la piscine est le document élaboré par les services administratifs, en relation avec les gestionnaires des équipements (MNS), qui fixe les règles à respecter dans l'enceinte de l'établissement.

Il y est précisé notamment certaines généralités relatives au fonctionnement (fixation des dates et heures d'ouverture)..., les conditions relatives à l'accueil des scolaires, des groupes, des clubs, du public. Les conditions d'accès : règles d'hygiène et de sécurité, l'utilisation et les déplacements dans l'établissement, les règles relatives aux entrées, sorties et exclusions, l'accès aux bassins, les leçons de natation, les règles en cas de dégradations, de contravention, etc. ...

Le Conseil Communautaire doit donc approuver les documents présentés, et autoriser le Président à les signer. Ces documents seront affichés dans l'enceinte des établissements, à la vue du public.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le Règlement Intérieur des piscines intercommunales de Champagnole et Chaux des Crotenay,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ce document ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Piscines Intercommunales. Tarifs, saison 2010 :

Rapporteur : M. Thierry ROZE

Les tarifs pour les entrées des piscines intercommunales sont présentés au Conseil Communautaire.

Champagnole :

Les tarifs ont été simplifiés par rapport à l'année dernière et les tarifs 2009 sont maintenus.

Adultes	2.50 €
Tarif réduit (1)	1.30 €
Enfant (individuel) de moins de 6 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 18 ans	1.50 €
Tarif réduit (1)	0.80 €
Carte abonnement adulte (10 entrées)	20.00 €
Carte abonnement enfant (10 entrées)	10.00 €
Carte saison enfant	33.00 €
Colonies de vacances, groupes (à partir de 10 personnes) Centre aéré et centre animation loisirs (animateurs compris)	1.00 €
Perte de bracelet	1.50 €
Entrée des campeurs	1.20 €
Couches	0.70 €

(1) : tarif réduit = tous les jours, deux heures avant la fermeture.

Chaux des Crotenay :

Adultes	2.30 €
Enfant (individuel) de moins de 6 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 18 ans	1.30 €
Carte abonnement Adulte (10 entrées)	20.00 €
Carte abonnement Enfant (10 entrées)	10.00 €
Colonies de vacances, groupes (à partir de 10 personnes)	1.00 €
Entrée des campeurs	1.00 €
couches	0.70 €

Le Conseil est donc invité à approuver les propositions de tarif ci-dessus.

M. DOLE précise que les animateurs bénéficiaient d'une entrée gratuite. Il est indiqué que ce n'est plus le cas. Par ailleurs, ce sont les deux campings qui payent les entrées des campeurs.

En réponse à Mme LECOULTRE, il est précisé que 40.000 entrées ont été enregistrées à Champagnole l'an dernier.

Suite à la question de M. OLIVIER, il est indiqué qu'une personne ayant un abonnement pourrait fréquenter les deux piscines, mais il se trouve que le cas ne s'est pas présenté.

M. SALVI s'interroge sur le tarif spécial campeur, qui est inférieur au tarif normal. M. ROZE précise qu'il s'agit d'un tarif moyen dans la mesure où les campeurs se rendent à la piscine plusieurs fois dans la journée.

Mme DEL DO s'interroge sur l'extension de ce système aux autres campings. M. ROZE répond que dans ce cas, les autres campings doivent accepter la facturation pour leurs campeurs.

M. WERMEILLE propose de revoir le système à l'occasion de l'ouverture du nouveau bassin nautique.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 52 voix pour et 2 abstentions (M. SALVI et M. CAVALLIN) :

☞ **APPROUVE** les tarifs 2010 concernant les entrées des piscines intercommunales tels qu'ils sont décrits ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ce document ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Projet de Bassin Nautique. Pré-programme :

Rapporteur : M. Thierry ROZE

Le bureau d'études H²O, spécialisé dans la conception de bassins nautiques, a été mandaté par la Communauté de Communes pour établir, avec un comité de pilotage, un pré programme pour le futur centre nautique, répondant aux besoins essentiels du bassin de vie de Champagnole. Après plusieurs réunions, les membres du comité de pilotage et les membres du Bureau ont arrêté un scénario répondant à l'essentiel des besoins, et conforme à l'enveloppe prévisionnelle dédiée.

Les principales caractéristiques des plans d'eau sont les suivantes :

. Equipement intérieur : bassin sportif de 25 x 12.5 m (5 lignes d'eau), soit 312.50 m² de plan d'eau (profondeur de 1,40m à 1,80m).

. Equipement extérieur : bassin d'apprentissage et ludique de 250 m² de plan d'eau, profondeur : de 0,80m à 1,30m.

Les locaux d'accompagnement sont dimensionnés en cohérence avec les surfaces des bassins :

. unité de vestiaires collectifs et de cabines individuelles satisfaisantes au regard des surfaces et des caractéristiques des plans d'eau,

. des surfaces de plages confortables pour la détente autour du bassin d'apprentissage.

Les calculs des besoins sont liés à la Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) qui définit toute la programmation de la piscine, elle-même définie par rapport à la surface des plans d'eau de l'établissement. Ainsi, en bassin couvert, la règle permet d'accepter jusqu'à 1 baigneur par m² de plan d'eau couvert, et 1,5 baigneur par m² de plan d'eau en bassin découvert.

Ainsi, pour 312,50 m² + 250 m² de plan d'eau, la FMI est de 687,50 (réelle). 88% de cette FMI est en réalité suffisante. Elle est ainsi arrêtée à 600 personnes (aujourd'hui, 700). Cela implique 4 vestiaires collectifs de 18 m², 16 cabines individuelles, 2 cabines PMR (personnes à mobilité réduite-tous handicaps) et 2 cabines familiales, 30 pommes de douches, et 2 en cabine pour les PMR et les familles, enfin, 8 sanitaires, 2 sanitaires accessibles aux PMR et 2 lavabos.

COUTS PREVISIONNELS SANS OPTIONS :

Coût travaux HT :	3 582 501.15 €
Coût total opération (avec 25%) :	4 616 155.21 €
Coût total TTC (TVA 19.6%) :	5 520 921.63 €

COUTS PREVISIONNELS AVEC OPTIONS :

(sauna hammam, plage ludique extérieure, fond mobile et bassin extérieur Inox)

Coût travaux HT :	4 205 401.10 €
Coût opération (avec 25%) :	5 256 751.30 €
Coût total TTC (TVA 19.6%) :	6 287 074.50 €

M. ROZE précise que le bassin de 5 lignes d'eau (intérieur) permet d'accueillir les clubs de natation et les scolaires où les élèves de Grande Section des Ecoles Maternelles et du Cycle 1 sont prioritaires. Le fond mobile chiffré en option (environ 250.000 €) permet de régler la hauteur de ½. Cette option est indispensable car elle évite de construire un bassin d'apprentissage couvert en plus du bassin de natation.

Le plancher humide est estimé à 110.000 €. L'option bassin inox est préconisée dans nos régions pour pallier les effets du gel (estimation à environ 150.000 €).

L'option sauna – hammam est estimée à 180.000 €.

L'accueil des bébés nageurs n'est pas résolu avec le plancher mobile en raison de la température qui doit être à 32° alors que l'eau est à 27° en fonctionnement normal.

M. RAMSEIER souhaite connaître le coût de fonctionnement annuel.

M. GOYDADIN estime le projet démesuré.

M. ROZE précise que le coût de fonctionnement s'élève à 300.000 € (soit +180.000 € par rapport au coût actuel).

Il indique également que la démolition de l'actuel bassin est estimée à 80.000 € et n'est pas comprise dans le prévisionnel.

M. Guy SAILLARD se prononce en faveur des options plancher mobile et bassin inox, mais pense que l'option sauna – hammam est à exclure.

Pour le chauffage, l'étude prévoit le gaz, mais d'autres modes de chauffage peuvent être étudiés.

M. CART-LAMY revient sur le montant plafond de travaux qui était de 4.000.000 € HT (avec honoraires).

M. JOURDAIN rappelle qu'au moment de la préparation du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), des doutes subsistaient suite à la réforme de la TP. Or, il s'avère que les recettes sont en réalité supérieures à celles estimées. Par ailleurs, le Conseil Communautaire avait accepté le principe de création du Bassin Nautique. M. JOURDAIN considère qu'il ne faut pas toujours reculer ou attendre, sinon, « on ne fait rien ».

Par ailleurs, M. ROZE indique que le bassin inox induit des économies de fonctionnement à court terme et d'investissement à moyen terme.

M. GIRAUD revient sur le besoin de la population de notre territoire qui doit se déplacer pour fréquenter un bassin couvert.

M. PERNOT rappelle les subventions possibles (1.000.000 € du Conseil Général et de l'Etat qui constituent un accompagnement substantiel) et replace le dossier au préalable, dans le contexte du DOB : 4.000.000 € HT d'investissement avec plus 200.000 € de déficit de fonctionnement. Après le travail fait avec le Bureau d'études, il s'avère que cet objectif ne peut être atteint. L'alternative est donc la suivante : soit arrêter le projet et réhabiliter le bassin actuel, soit approuver le projet avec une enveloppe supérieure, le choix des options étant décidé au moment de l'appel d'offres.

M. BLONDEAU ne discute pas le choix du fond mobile et souhaite que le coût de fonctionnement soit optimisé en limitant les créneaux horaires.

M. DUPREZ propose de réduire les plages horaires d'ouverture plutôt que le nombre de jours.

M. ROLET propose d'attendre des certitudes sur les finances. M. JOURDAIN précise que la fiscalité des entreprises progresse en 2010 et que les recettes sont plus importantes qu'au moment du DOB.

M. ROZE précise que si le préprogramme est validé aujourd'hui, la réception est prévue en septembre-octobre 2013.

A la question de M. BESSARD, M. ROZE précise que le prix sera connu au moment de l'appel d'offres.

Mme BAILLY invite par ailleurs à bien réfléchir sur les scolaires.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 46 voix pour et 8 abstentions (M. MAUBORGNE, M. GOYDADIN, Mme RAME, M. OLIVIER, M. FAIVRE, M. BAUDOT, M. BESSARD et M. ROLET) :

- ☞ **APPROUVE** le pré-programme défini ci-dessus,
- ☞ **APPROUVE** le nouveau coût d'objectif sans les options,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Espace Jeunes PAIO. Demande de subvention 2010 :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Par délibération du 10 décembre 2008, le Conseil avait approuvé l'attribution d'une subvention de 0,70 € par habitant, étant précisé que la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy (CCPN) participe également sur cette base.

En 2009, l'aide a été portée à 0,72 € par habitant, soit :
19.314 habitants X 0,72 € = 13.906,08 € pour la CCAAM,
3.246 habitants X 0,72 € = 2.337,12 € pour la CCPN.

Pour mémoire, l'Espace Jeunes existe depuis 1984. Il est animé par trois personnes. Sa mission est de délivrer un conseil dans le cadre de l'orientation et de la formation des jeunes sortant de leur cursus scolaire et de réaliser un accompagnement pour l'accès à l'emploi. Ce service a été utilisé par 260 jeunes en 2009.

Concernant le budget de fonctionnement 2010, il est proposé de porter l'aide par habitant à 0,73 € (soit + 1% arrondi à l'euro supérieur). Dans cette hypothèse, la subvention serait la suivante (sur la base de la population légale au 1^{er} janvier 2010) :

- CCCPHJ : 19.392 habitants X 0,73 € = 14.156,16 €,
- CCPN : 3.259 habitants X 0,73 € = 2.379,07 €.

M. DOLE demande quels sont les résultats.

M. WERMEILLE précise qu'il s'agit de proposer des formations. Les résultats chiffrés sont difficiles à collecter.

M. PERNOT rappelle que ce service, très spécifique, est indispensable sur notre territoire car il accueille des jeunes en difficulté ou en échec scolaire. M. DUPREZ souligne que ce service constitue la première entrée pour retrouver une nouvelle chance.

M. RAMSEIER insiste sur la nécessité d'avoir un bilan. M. PERNOT indique qu'il en sera demandé un aux responsables.

M. WERMEILLE précise que cette question sera à nouveau évoquée car les Espaces Jeunes vont changer de statut.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** la subvention d'un montant de 14.156,16 € à verser à l'Espace Jeunes PAIO pour le fonctionnement 2010,

☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Champagnole. Désignation d'un représentant :

Rapporteur : Mme Véronique DEL DO

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 précise les modalités de désignation des membres et la composition des conseils de surveillance. Pour les établissements de ressort communal, le conseil de surveillance est composé de 9 membres :

- représentants des collectivités territoriales :
 - o le Maire de la commune siège de l'établissement, membre de droit,
 - o un représentant d'un EPCI à fiscalité propre dont la commune siège est membre,
 - o le Président du Conseil Général,
- représentants du personnel :
 - o un membre de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
 - o un membre désigné par la commission médicale de l'établissement,
 - o un membre désigné par les organisations syndicales,
- personnalités qualifiées :
 - o une personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
 - o deux représentants des usagers.

Afin de procéder aux nominations nécessaires à l'installation de ces nouvelles instances, l'ARS sollicite, par courrier reçu le 23 avril dernier, la désignation du représentant de la CC pour le 12 mai prochain au plus tard.

Mme DEL DO propose qu'une personne d'une commune hors Champagnole soit candidate. M. JOURDAIN rappelle que la règle en la matière était, souvent, de désigner le Vice-Président en charge du dossier. Il propose donc Mme DEL DO.

M. DUPREZ rappelle qu'il n'y aura que deux élus. Depuis 10 ans, lui-même siège au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier et souhaite poursuivre son engagement. Il se porte candidat à cette désignation.

Mme POUILLARD se porte également candidate ainsi que Mme MARTIN. Celle-ci souhaite défendre l'accès aux soins qui s'éloigne de plus en plus. Elle souhaite se battre pour ce qu'il reste.

M. RAMSEIER rappelle que les représentants de la profession sont présents.

M. DUPREZ ne souhaite pas engager de polémique et indique que le personnel peut s'engager au sein des structures internes. Il maintient donc sa candidature et demande le soutien du Conseil Communautaire.

M. PERNOT précise que l'Etat reste le financeur et reprend le pouvoir, le Conseil de surveillance n'ayant pas le pouvoir de décision de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Il regrette que le Conseil Communautaire ne puisse désigner plus de représentants.

Quatre personnes sont donc candidates à ce poste.

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- M. Jean-Louis DUPREZ : 25 voix,
- Mme Chantal MARTIN : 6,
- Mme Christelle POUILLARD : 4,

- Mme Véronique DEL DO : 19.

Un deuxième tour est organisé. Les résultats sont les suivants :

- M. Jean-Louis DUPREZ : 30 voix,
- Mme Véronique DEL DO : 24.

M. Jean-Louis DUPREZ est donc élu. Il remercie le Conseil Communautaire de sa confiance.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret,

☞ **PROCEDE** à la désignation de M. Jean-Louis DUPREZ en qualité de représentant au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Office de Tourisme Jura Monts Rivières. Convention de partenariat :

Rapporteur : M. Jean-Louis DUPREZ

Dans le cadre de la délégation de mission approuvée lors de la séance du 18 décembre 2003, le Conseil Communautaire a confié à l'Office de Tourisme (OT) Jura Monts Rivières « l'organisation et l'animation du développement et de l'aménagement touristique local ainsi que la réalisation de certaines actions ».

Les concours financiers de la Communauté de Communes et du SIDANEP, nécessaires au fonctionnement de la structure, ont été proposés comme suit pour 2010 (+1% par rapport à 2009) :

- 82.520 € chacun,
- 2.272 € chacun pour le financement du poste du technicien de randonnée,
- 1.515 € chacun pour le financement du poste d'hôtesse d'accueil de Foncine le Haut.

En terme d'investissement ou d'actions ponctuelles, la convention prévoit les financements suivants pour 2010 :

- 1.000 € chacun pour la gestion des conventions de passage dans le cadre du PDIPR,
- 1.500 € chacun pour la maintenance et les réfections liées au vandalisme sur la signalétique des chemins de randonnée,
- 6.615 € chacun pour la conception, l'édition et la pose de la carte touristique (30 exemplaires sur panneaux plexi et 1.000 exemplaires en affiche)

Le montant total du subventionnement intervenant à l'OT pour la saison 2010 en terme de fonctionnement et d'investissement s'élève donc à 98.422 €.

Le Conseil Communautaire sera invité à approuver la convention à intervenir avec l'OT Jura Monts Rivières et le SIDANEP pour le financement du fonctionnement et des actions prévues en 2010, et autoriser le Président à la signer.

M. G. SAILLARD souhaite connaître la répartition du personnel sur les différents sites. M. DUPREZ explique que les personnes ne sont pas affectées à un seul site : Champagnole (4), Nozeroy (2), Foncine le Haut (1,5). Il fait part d'une invitation à l'Assemblée Générale le 17 mai prochain à 20h00 à Foncine le Haut.

M. DUPREZ demande par ailleurs aux Maires de signaler immédiatement les dégradations sur les sites.

M. PERNOT précise qu'il conviendra d'entamer une réflexion concernant le SIDANEP, pour mettre fin à certaines incohérences comme par exemple, la Taxe de Séjour perçue par le SIDANEP sur les communes adhérentes à la CC. Il indique que la Préfecture l'a saisi sur cette question et qu'en cas de contrôle par la Chambre Régionale des Comptes, certains points paraissent troubles. Aujourd'hui, il reste à régler ce problème afin de ne pas être accusé de négligence sur ce dossier.

M. DUPREZ précise que la Taxe de Séjour sera complètement harmonisée. M. BLONDEAU souhaite que la démarche soit engagée mais attire l'attention sur la dotation touristique perçue par le SIDANEP.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme Jura Monts Rivières et le SIDANEP pour l'année 2010, dans le cadre du fonctionnement et des actions indiquées ci-dessus,

- ☞ **APPROUVE** le montant total du subventionnement s'élevant à 98.422 €,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Scènes du Jura. Convention triennale (2010-2011-2012) avec l'ensemble des partenaires :

Rapporteur : Mme Christelle POUILLARD

Depuis 1997, l'Association Scènes du Jura s'est affirmée comme lieu de référence dans le domaine du spectacle vivant autour d'une action de développement culturel et artistique sur les territoires du Jura. La dimension institutionnelle départementale qui en fait l'originalité s'est renforcée avec une première convention conclue entre les partenaires le 11 avril 2005.

Afin de consolider l'action développée par cette structure culturelle, de conforter sa dimension départementale, régionale et nationale reconnue, et au vu de la qualité du projet artistique, l'Etat, le Conseil Général, la CC du Bassin de Lons-le Saunier, la ville de Dole, la CC Champagnole Porte du Haut-Jura, les Villes de Poligny, Salins-les Bains, Saint-Amour, la CC du pays de Saint-Amour et la Ville de Morez s'associent pour soutenir Scènes du Jura.

En ce qui concerne notre CC, la convention précise les objectifs suivants :

« Outre les spectacles apportés par Scènes du Jura dans le cadre du projet artistique, la CC souhaite que l'association apporte un conseil aux pratiquants locaux (théâtre, danse ou musique) en matière notamment de formation, mise en place de spectacle et organisation technique.

Enfin, la CC souhaite également l'organisation de spectacles de petites formes dans une ou plusieurs communes du territoire, dotées d'une salle adéquate. »

Il est donc proposé au Conseil d'approuver cette convention triennale et d'autoriser le Président à la signer.

M. MAUBORGNE précise que sur les spectacles de petites formes, il sera installé un chapiteau pour un spectacle forain qui assurera 9 représentations au Marai, à Mont sur Monnet.

Mme POUILLARD note l'effort de la nouvelle Directrice sur les demandes de la CC.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** la convention triennale avec Scènes du Jura et l'ensemble des partenaires telle qu'elle est décrite ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

. Présentation et état d'avancement du projet Espace Bois Jura Doubs (*Laëtitia Fournier, chargée de projet Espace Bois Jura Doubs*)

Le projet Espace Bois Jura Doubs est un projet de développement économique et touristique de la filière bois local, mis en place entre différents partenaires locaux :

- Communauté de communes Altitude 800,
- Communauté de communes Champagnole-Porte du Haut-Jura,
- Communauté de communes Frasnè-Drugeon,
- Communauté de communes du plateau de Nozeroy,
- association de professionnels de la filière bois, Ô Quartier Bois.

Ce projet s'étend au total sur 87 communes, et sur deux départements : le Doubs et le Jura.

Sur ce territoire, la filière forêt-bois a une importance non négligeable pour le dynamisme économique :

- plus de 40% de la surface totale est recouverte de forêt, en majorité publique,
- 260 entreprises sont plus ou moins liées à la filière bois et engendrent près de 1 500 emplois (soit 11% des emplois de la filière bois franc-comtoise).

Ce territoire est aussi le support de sites économiques et touristiques liés au bois : Pôle d'Excellence Rurale de Levier, plus grande sapinière d'Europe, Route des Sapins, musée du cheval de Trait Comtois et de la forêt...

C'est pourquoi soutenir et promouvoir la filière bois locale contribue à conforter un tissu économique dynamique sur notre territoire à dominante rurale et à renforcer son attractivité.

Les objectifs du projet Espace Bois Jura Doubs sont de :

- ✓ concevoir avec les entreprises des actions de communication pour faire connaître le bois, encourager son utilisation et faire connaître ses nouvelles applications, les différentes façons de le travailler...
- ✓ encourager la coopération entre entreprises de la filière pour amener de la plus-value, développer de nouveaux débouchés et consolider leurs activités,
- ✓ accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et dans des démarches innovantes,
- ✓ faire de la filière bois un outil de promotion touristique de notre territoire contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de notre territoire.

Les principales actions du projet se tournent vers de la communication à destination de tout public (scolaires, grand public, élus, autres entreprises...) et de l'accompagnement des entreprises dans leurs projets collectifs et innovants.

L'idée est aussi de créer un espace d'accueil, d'animations, d'expositions et de rencontres autour du bois, destiné à un public local ou touristique, professionnel ou non, afin de présenter les différentes utilisations du bois, les métiers, les savoir-faire...

Jusqu'à présent, une phase de diagnostic a été réalisée, avec des rencontres des différents partenaires de la filière bois régionale (ADIB, ONF, Communes forestières...) ainsi que des visites individuelles d'entreprises sélectionnées par l' élu référent, sur chaque territoire et dans chaque corps de métier.

Ces visites d'entreprises ont permis de cerner les atouts et faiblesses de la filière bois locale ainsi que les besoins et motivations des chefs d'entreprises dans leur développement économique. Ce diagnostic est la base pour la conception des actions à mettre en place auprès des professionnels dynamiques.

Rapidement, des présentations vont être proposées aux entreprises afin de les inclure concrètement dans le projet et de construire ensemble les premières actions.

Cependant, déjà une première action s'organise actuellement, en partenariat avec l'ADIB (Association régionale de Développement de la forêt et des Industries du Bois), dans le cadre de la Semaine nationale du Bois. Le samedi 8 mai 2010, une manifestation à destination du grand public aura lieu sur les communes de Frasnay et Mignovillard afin de faire découvrir les activités et métiers de la filière bois, de façon ludique et transversale.

Durant cette journée, des visites d'entreprises du secteur et des animations seront proposées, qui s'articuleront autour des deux parcours de randonnées pédestres (plus d'informations sur www.semainedubois-franche-comte.com).

L'Espace Bois Jura Doubs, par ses ambitions de communication envers un large public, est un partenaire fort de l'action.

Pour aider à la construction de ce projet, un comité de pilotage, constitué d'élus référents pour chaque communauté de communes et de professionnels de l'association Ô Quartier Bois, se réunit tous les mois.

Ce projet rencontre aussi le soutien de partenaires financiers, comme la Région Franche-Comté et le Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura, qui ont permis en outre l'embauche de la chargée de projet depuis novembre 2009.

Pour toutes informations relatives au projet et son déroulement, vous pouvez contacter Laëtitia Fournier au 03 81 49 88 84 ou espacebois.juradoubs@gmail.com.

M. C. CUBY rappelle les différents secteurs d'activité du bois. Un lieu de présentation de cette filière est important. M. GIRAUD précise qu'il s'agit d'une volonté des professionnels.

. Il est précisé que la Fête de la Pêche aura lieu à Besain le 5 juin prochain.

CALENDRIER

. Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 27 mai 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10.